

Le ticket de bus fera l'objet d'une nouvelle bataille

Chronique politique

Marc Moulin
Rubrique Genève



Le projet était dans l'air et le Conseil d'Etat l'a confirmé mardi avec son budget 2016. Les tarifs des transports publics devraient être rehaussés à la fin de l'an prochain. Mais les autorités n'ont plus les mains libres en la matière. Votée à deux reprises par le peuple en 2013 et 2014, l'initiative de l'Avivo n'a pas seulement adouci les prix des billets: elle les a aussi inscrits dans la loi, si bien que tout changement doit être soumis aux députés et que leur décision peut être attaquée par un référendum. L'affaire a donc toutes les chances de revenir hanter les urnes. Les initiants de l'époque n'abandonneront pas la bataille après deux victoires.

L'agenda de cette hausse échappe pourtant en partie aux Genevois. Elle est liée à l'ajustement annoncé des tarifs ferroviaires, pour la fin de 2016. Or, comme l'initiative de l'Avivo semblait l'ignorer, les TPG ne fixent plus seuls les prix: ils participent à une communauté tarifaire où figurent aussi les CFF. Reste que l'Exécutif cantonal veut profiter du moment pour pousser la hausse plus haut que ne le justifierait la seule adaptation due au chemin de fer. Le but: renflouer la billetterie des TPG, mise à mal depuis la fin de 2014.

L'exercice politique est risqué. Pourquoi les Genevois, qui seront sans doute à nouveau consultés, auraient-ils changé d'avis en si peu de temps?

Plusieurs aspects pourraient toutefois causer une inversion de la majorité.

Les deux votes s'inscrivaient encore dans la foulée de la refonte chaotique du réseau (en décembre 2011) et des soucis en série rencontrés sur les distributeurs de tickets. Ces écueils sont en partie aplanis, ce qui devrait calmer la grogne qui a sans doute alimenté les précédents scrutins. Ensuite, des arguments des opposants à l'initiative ont été démontrés. Comme ils l'avaient

«Pourquoi les Genevois auraient-ils changé d'avis en si peu de temps?»

prédit, la baisse tarifaire n'a guère séduit de nouveaux voyageurs et il n'y a pas de majorité au parlement pour compenser la baisse du produit de la billetterie avec une hausse du subsidé étatique versé aux TPG. Résultat: il a fallu réduire les prestations (fait inédit depuis des lustres). L'inquiétude pesant sur l'emploi a poussé les collaborateurs des TPG à une grève qui a fâché des usagers, mais en a aussi ému d'autres.

En outre, l'échelle tarifaire héritée de l'initiative est souvent absurde, générant des différentiels injustifiés. Par rapport à l'achat de douze sésames mensuels, l'abonnement annuel offrirait autrefois deux mois gratuits alors qu'aujourd'hui, il permet d'économiser presque cinq mois, sans que son titulaire ne prenne moins de place à bord! Enfin, Genève, en pleine crise financière, peut-il se permettre d'avoir les transports publics les moins chers des cinq grandes villes du pays?

Le débat en ligne



A vous la parole! Trois jeudis par mois, la «Tribune de Genève» publie des interventions des internautes sur un thème d'actualité. Venez débattre sur www.tdg.ch



Ecole: faut-il amender les absences non justifiées?

Pour garantir la présence des élèves du primaire et du Cycle, le Département de l'instruction publique veut sanctionner financièrement les absences non autorisées ou injustifiées, en cas de vacances prolongées notamment. Cette mesure vise à garantir les apprentissages des enfants dans le cadre de l'école obligatoire. Les amendes, s'il y a récurrence, pourront s'élever jusqu'à 1200 francs. Enseignants et parents d'élèves doutent de l'efficacité du dispositif.

Propos recueillis par Irène Languin



Pierre Kolly
Directeur général de l'enseignement obligatoire au DIP



Salima Moyard
Présidente de la Féd. des associations des maîtres du Cycle d'orientation



Anne Thorel Rueggesser
Groupement des assoc. de parents d'élèves du primaire (GAPP)

Plus que tout autre acte administratif, l'amende a une valeur symbolique qui, stigmatisant celui qui la reçoit, tend à diaboliser celui qui la donne. A l'occasion de cette rentrée scolaire, nous avons choisi de rappeler les règles: «L'école n'est pas facultative. L'éducation des élèves demande de la constance et de l'assiduité.» Voilà le message.

Est-ce à dire que l'école se pose désormais en policier de l'éducation? Certes non! Mais en institution qui va défendre des valeurs et des principes, comme la société civile en attend d'elle. Elle ne le fera pas contre les parents, mais bien à leurs côtés. Au-delà des approches spécifiques, les acteurs de la formation de la jeunesse doivent s'accorder autour d'un projet qui donnera aux enfants le cadre si utile à leur cheminement vers le statut d'adulte.

En indiquant clairement les sanctions, l'école ne veut pas menacer les très rares parents qui ne respectent pas la loi. Elle donne, en revanche, un message de soutien à tous ceux qui, au quotidien, expliquent à leur enfant les droits et les devoirs qui sont le privilège des sociétés démocratiques.

Les absences des élèves pour cause de prolongation de vacances préoccupent effectivement les enseignants du Cycle. Mais la mise à l'amende n'est pas la bonne manière d'aborder le problème.

D'abord, s'il suffit de justifier l'absence pour éviter la contravention, les parents diront simplement que leur enfant est malade pour pouvoir partir en week-end. Ensuite, une peine pécuniaire est indolore pour les familles aisées et risque de fragiliser les ménages moins fortunés. Enfin, il y a des absences injustifiées qui ne dépendent pas des parents mais des enfants eux-mêmes, lorsqu'ils sèchent les cours. Si ces absences-là sont aussi concernées par la mesure, les amender revient à doubler la peine de familles qui connaissent déjà des problèmes relationnels et d'autorité.

Si on veut vraiment faire un travail pour réduire l'absentéisme, il faut sensibiliser les parents à leurs devoirs et à l'importance de l'école obligatoire pour leurs enfants: une semaine gâtée, c'est beaucoup en termes d'apprentissage!

Le DIP est certainement bien conscient de tout cela, donc je pense que cette mesure est simplement un moyen d'aller chercher des petits sous.

Nous sommes sceptiques face à cette mesure et doutons de son efficacité. Cela risque de péjorer la collaboration entre l'école et les parents. L'autorité scolaire a-t-elle tenté d'autres approches pour convaincre les parents de la nécessité de respecter le temps scolaire de l'élève? Comment comprendre la réalité des familles derrière ces comportements?

L'amende nous semble être une mesure peu pertinente et particulièrement inéquitable en raison des réalités financières très diverses des familles.

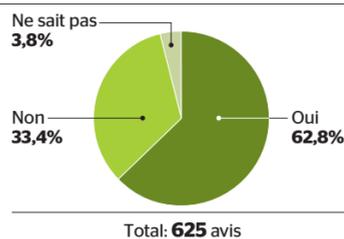
Nous craignons aussi que la qualité de la relation famille-école ne s'en trouve péjorée. Comment construire une relation sereine avec les enseignants si de telles mesures sont envisagées?

Si certaines familles partent en vacances hors des périodes scolaires, peut-être serait-il opportun d'en comprendre les raisons. Le dialogue est, à notre avis, la meilleure manière de faire comprendre l'importance d'une présence régulière de l'élève à l'école.

Le partenariat reste une valeur fondamentale pour le GAPP dans la construction de la relation famille-école et de telles mesures ne vont pas le soutenir.

Sondage

● **La question d'hier** Etes-vous favorable à la semaine de 42 heures dans la fonction publique?



Répondre à nos sondages sur: www.tdg.ch

www.tdg.ch

Vidéo

● **Indonésie** Trois bébés rhinocéros de l'espèce la plus rare au monde ont pu être filmés dans le parc Ujung Kulon, dans l'ouest de Java.



Galerie photo

● **Grande-Bretagne** La reine Elisabeth II a battu mercredi le record de longévité de son aïeule Victoria. Son règne en images.



Le coup de gueule de la Genevoise

Si on laissait la rade libre

Que de suggestions, ces derniers jours dans la «Tribune de Genève», pour transformer la rade! Entre les visions ramenées de ses vacances en Pologne par la députée UDC Christina Meissner et le fourre-tout pléthorique du spécialiste français mandaté par Genève Tourisme pour les Fêtes de Genève, il y a le choix. C'est à qui concoctera le plus beau projet à grands coups de marinas, restaurants touristiques, villages flottants, parade dans l'eau, passerelles; un vrai Disneyland sur lac! Et si on laissait la rade telle qu'elle est? Un lac libre de toute construction, c'est un espace rare et beau. Les animations?

Elles sont gratuites, variées, couleur du temps, les ciels changeants, les couchers de soleil, le lac qui se prend parfois pour la mer, etc. Tout est à admirer en suivant par exemple le littoral tout le long du lac puisque l'accès piétonnier aux rives, même privées, est légal. Qui parmi nos autorités fera enfin appliquer cette loi?

Claude Fagno

Vous êtes un citoyen attentif et/ou indigné? La rédaction d'un billet d'humeur de 1000 signes vous tente? Envoyez votre texte à l'adresse postale de la «Tribune», mention Coup de gueule, ou par courriel à: coupdegueule@tdg.ch

Les réactions des internautes

● «Jusqu'à preuve du contraire, les parents sont responsables de l'éducation, et l'école de l'instruction. L'école étant obligatoire, la présence des enfants est obligatoire, donc les parents doivent s'assurer d'éduquer leurs enfants ainsi. [...] L'amende financière est un moyen. Cet argent pourrait, par exemple, financer les sorties de classe de fin d'année.» **Gnothi Friedli**

«Arrêtez de croire que c'est juste parce que les élèves s'absentent. Le budget y est pour beaucoup dans l'initiative je pense!» **Chayma Nagazzi**

«Instaurer un dialogue entre parents et enseignants est une très bonne idée, mais si l'enfant continue de ne pas se rendre à l'école et que les parents s'en fichent, il est normal que l'école sanc-

tionne ce genre de «délit». Nous avons de la chance d'avoir accès à l'éducation, donc profitons-en!» **Kaushik Nydegger**

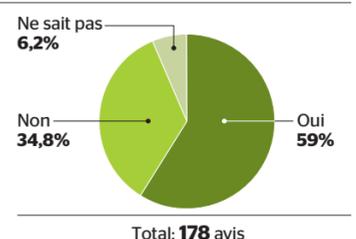
«Il faut surtout calmer cette tendance à vouloir légiférer pour tout. [...] Le vrai débat n'est pas sur l'absentéisme scolaire, mais sur la légitimité de telles règles et amendes.» **Jacques Gaultier**

«On peut ne pas être d'accord avec la forme, mais je pense aussi qu'il faut voir l'absentéisme comme un délit. Puisque l'école est financée par nos impôts et que la présence est obligatoire, s'absenter revient à gaspiller les moyens mis à disposition.» **Cédric Brun**

«Juste parfait pour les familles monoparentales qui galèreront encore plus que les autres pour payer les amendes...» **Katia Katsou**

Sondage

● **La question de la semaine** Faut-il amender les absences non justifiées?



Votre opinion nous intéresse! Participez au débat sur www.debatenligne.tdg.ch